

CHARTE NATURISTE

« Le naturisme est une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisée par une pratique de la nudité en commun qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et celui de l'environnement. »

RESPECT DE SOI-MÊME

Faire le choix d'être naturiste, c'est s'engager à respecter ces règles fondamentales.

- Respecter la nudité à chaque fois que le temps le permet, obligatoire en piscine.
- Les maillots de bains, bikinis, strings sont interdits.
- Cependant, le bon sens reste de prime.

Une tolérance existe pour la pratique de certaines activités sportives, pour les femmes à certaines périodes et chez les adolescents.

RESPECT DES AUTRES

Aucune attitude équivoque, ou de voyeurisme et d'exhibitionnisme, susceptible de choquer les enfants et les adultes ne sauraient être tolérée.

Tout groupe ou individu ne respectant pas cette règle de base devra quitter immédiatement les lieux.

- L'hygiène corporelle est de rigueur.
- Les bijoux intimes ou piercing sont interdits, ainsi que les tatouages proches du sexe.
- Le naturisme est familial et convivial.
- La courtoisie, le savoir-vivre, le respect de l'intimité de chacun est de rigueur.
- Les photographies et vidéo, par tous moyens y compris le téléphone portable sont interdites sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le naturisme procure un sentiment de liberté exceptionnel par le contact avec les éléments naturels, le soleil, l'eau, le vent.

La nudité apporte une proximité avec l'environnement et sensibilise à sa fragilité.

Chacun doit :

- Trier ses déchets et utiliser les containers prévus à cet effet.
- Economiser l'eau chaque fois que possible.
- Respecter l'ensemble des infrastructures.
- Ne pas fumer ou se trouver en état d'ébriété en public et en particulier devant les enfants.

ARTICLE PROPRE A L'EAU VIVE

La mise à disposition du centre nautique impose au club la mise en œuvre d'un certain nombre de points pour la pratique naturiste :

- Fermeture des portes d'accès du centre à 19h15.
- Occultation des surfaces vitrées visibles de l'extérieur par des rideaux opaques.
- Respect des règles d'hygiène en vigueur pour l'accès à la piscine (chaussures interdites dans les vestiaires et douche obligatoire)
- Utilisation des vestiaires collectifs.
- Lumière réduite sur les bassins.
- Démontage et rangement des rideaux en fin de séance et contrôle de la propreté des lieux.